



Division des Examens et Concours

Bureau des Examens Professionnels

Affaire suivie par :

Melyna BUREAU MICHALON

Adrienne BERGOPSOM

Tél : 0590 47 81 28

Mél : ce.dec@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence

97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le 04 septembre 2025

Le Recteur de région académique

Recteur d'académie

Chancelier des Universités

Directeur Académique des Services de

L'Education Nationale

Objet : Ouverture des inscriptions à la VAE session Novembre 2025 des BTS / Diplômes sociaux (DEME/DEES/DETS) / BP / CAP / BCP / CS3 / CS4 : du Lundi 15 au mardi 30 septembre 2025

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'inscription à la **Validation des Acquis de l'Expérience session novembre 2025** des examens suivants : brevet de technicien supérieur, baccalauréat professionnel, certificat d'aptitude professionnelle, certificats de spécialisation de niveau 3 et 4, brevet professionnel et des diplômes sociaux (DEME, DEES, DEETS).

Le registre d'inscription sera ouvert du 15 au 30 septembre 2025 – 17h00.

Toute candidature incomplète ou sans pièces sera annulée.

I. Inscription à la VAE : BTS / BP / CAP/ BCP / CS3 / CS4

Le candidat doit créer son compte candidat Cyclades afin de procéder à son inscription.

L'édition du récapitulatif de votre candidature doit se faire avant la fermeture du serveur, le 30 septembre 2025. Ce récapitulatif de votre candidature, daté et signé vaut inscription définitive.

Il doit être téléversé avec les pièces justificatives dans votre « compte candidat », onglet « mes justificatifs » **au plus tard le mardi 30 septembre 2025 à 17H00.**

II. Inscription à la VAE des Diplômes sociaux : DEES / DEETS / DEME

a. DEES / DEETS

L'établissement DAVA se connecte via le portail ARENA de l'établissement et choisit le domaine DEES ou DEETS. Il procède à la pré-inscription des candidats.

Le candidat doit créer son compte cyclades, l'activer et finalise son inscription. Il dépose ses pièces justificatives sur le compte candidats **avant le 30 septembre 2025.**

Il appartient à chaque candidat de vérifier toutes les pièces de son dossier d'inscription.

Toute candidature incomplète ou sans pièces sera annulée.

b. DEME

Les candidats devront compléter et signer la fiche d'inscription téléchargeable sur le site de l'académie www.ac-guadeloupe.fr rubrique « examens ». Celle-ci est à retourner avec les pièces justificatives demandées **avant le 30 septembre 2025, délai de rigueur**, à l'adresse : liste.dec2-bcp@ac-guadeloupe.fr uniquement.

Il appartient à chaque candidat de vérifier toutes les pièces de son dossier d'inscription.
Toute candidature incomplète ou sans pièces sera annulée.

Pour le Recteur et par Délégation
Le Secrétaire Général de la Région Académique
Dominique BERGOPSOM

